

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG**  
**COMMUNE DE BARNEVILLE-CARTERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°72.28.10.2014

Séance ordinaire du 28 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit Octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre GEHANNE, Maire.

Mentions prescrites par  
la circulaire de M. le  
Préfet de la Manche du  
03 juin 1885

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 19

NOMBRE DE  
CONSEILLERS PRESENTS :  
16

Date de l'avis de la  
convocation :

Le 21 Octobre 2014

Certifié exact le Maire,

**Etaient présents**

Monsieur Le Maire, Jean-Louis REVERT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Jean-Pierre LAURENT, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Gaële LEROUVREUR, Christophe BELZ, Edwige PERINET, Philippe FAUVEL, Alain DESPLANQUES, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Elisabeth DUHOUX.

**Absents excusés :**

Annick MARIE a donné pouvoir à Annie POISSON  
Claude DUPONT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire,  
Corinne LAUFER a donné pouvoir à Stéphane PINABEL.

Monsieur Stéphane PINABEL, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Révision des droits de place des marchés forains.**

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret,  
Vu, Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, la réunion de la Commission des Marchés Forains en date du 30 Septembre 2014 à laquelle participaient les représentants de divers syndicats de commerçants non sédentaires,

Sur proposition de cette commission,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des droits de place à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2015 :

En basse saison pour les trois marchés :

**2€ le premier mètre et 0.60€ le ml supplémentaire**

**Forfait eau : 1.50€**

**Forfait électricité : 1.50€**

**Mise en place d'un petit panier :**

**Basse saison : 2€**

Haute saison :

**3€ le premier mètre et 0.80€ le ml supplémentaire.**

**Forfait eau : 1.50€**

**Forfait électricité : 1.50€**

**Mise en place d'un petit panier :**

**Haute saison : 3€- basse saison : 2€**

A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2014 :

**Mise en place d'un forfait de 30€ pour les camions outillages.**

CHARGE Monsieur Le Maire et le Régisseur de recettes chargé de l'encaissement des droits de place de l'application de la présente décision.

Suivent les signatures, Pour extrait certifié conforme.

A Barneville-Carteret, le 28 Octobre 2014

Le Maire, Pierre GEHANNE,

